

Report of J. J. Menard

214

-16

*La Caserne
Vancouver*

TABLE DES MATIERES

Chapitres

pages

INTRODUCTION 2

I.- CREATION DES CAMPS 7

II.- ORGANISATION DES CAMPS 14

III.- VIE QUOTIDIENNE AUX CAMPS 32

IV.- LIQUIDATION DES CAMPS 42

CONCLUSION 47

TABLE DES HORS-TEXTE 50

TABLE DES HORS-TEXTE

Figures	pages
Spirit Lake: plan général du camp	13-14
Spirit Lake: plan des constructions	13-14
Spirit Lake: vue générale du camp	31-32
Spirit Lake: grande cour intérieure	31-32
Spirit Lake: section ouest des habitations	31-32
Spirit Lake: officiers de la garnison	31-32
Spirit Lake: sergents et caporaux	31-32
Spirit Lake: un soldat-gardien	31-32
Spirit Lake: intérieur de la boulangerie	41-42
Spirit Lake: l'appel nominal biquotidien	41-42
Spirit Lake: prisonniers au travail	41-42
Spirit Lake: transport du bois de chauffage	46-47
Spirit Lake: assassinat d'un évadé	46-47
Spirit Lake: cimetière des prisonniers	46-47

INTRODUCTION

Etudier l'histoire des camps de détention établis au Québec durant la première guerre mondiale n'offre sûrement qu'un intérêt marginal, à côté d'aspects beaucoup plus importants de la participation (volontaire ou non) du Québec à cette guerre, par exemple la conscription, la formation du Royal 22^e Régiment, la grande victoire de Vimy, les batailles d'Ypres, de Courcellettes, etc.

Néanmoins, malgré la minceur redoutée du sujet, nous croyons faire oeuvre utile en extrayant d'une poussière plus que cinquantenaire le souvenir de ce thème secondaire de notre histoire militaire québécoise.

Bien sûr, nos camps de détention n'ont pas laissé de réputation horrifiante comme ceux de Dachau et de Buchenwald, dont les seuls noms donnent froid au dos. Mais ils ont eu, en plus de leur utilité préventive dans la protection du pays, assez d'influence sur l'économie et la vie sociale pour justifier une analyse au moins restreinte de leur fonctionnement. De plus, on verra comment ils ont contribué, au moins indirectement, à la victoire de 1918.

La source principale de documentation pour ce travail a été trouvée aux Archives publiques du Canada, à

Ottawa. Elle consiste en un dépôt de soixante-dix-huit dossiers, répartis en vingt-et-un volumes ou boîtes, conservés sous le titre général de Secretary of State, Custodian of Enemy Property, World War I, Internment Operations, et étiquetés RG-6, D-1. Il faut ajouter à cela les Military District Files, RG-24, MD-4, vol. 3. La plupart de ces dossiers touchent l'ensemble des vingt-quatre camps de détention établis à la grandeur du Canada, entre 1914 et 1920; une vingtaine de chemises concernent plus particulièrement les quatre camps québécois, c'est-à-dire ceux de Montréal, Valcartier, Beauport et Spirit Lake.

L'étude des trois premiers a été rapidement complétée, soit à cause de la courte durée de leur fonctionnement, soit à cause du nombre très restreint de prisonniers qui y furent internés. Par contre, l'étude du camp de Spirit Lake, qui a fonctionné durant deux ans et a compté jusqu'à 1,200 prisonniers, a été plus longue et a nécessité la consultation de sources supplémentaires. Des voyages répétés dans la région qui entoure l'ancien site de ce camp ont eu pour résultat une moisson de documents utiles, voire indispensables. Certains ont été puisés aux archives de la Société Historique d'Amos et à celles de la Société d'Histoire & d'Archéologie de l'Abitibi. L'aspect de la vie interne du camp n'aurait pu être étudié de façon

convenable sans cet apport. De plus, une heureuse trouvaille, faite aux archives de l'Ecole d'Agriculture de La Ferme, près d'Amos, fut celle de vingt-et-un clichés montrant le site du camp, les habitations, les officiers, les soldats, les prisonniers, etc., le tout permettant de reconstituer le plan du camp. Enfin, les archives de la paroisse Sainte-Thérèse d'Amos ont, pour leur part, apporté leurs lumières sur l'organisation du service religieux à ce camp.

Un rapport global, intitulé Internment Operations, 1914-1920, a été rédigé à l'intention du ministère de la Justice par sir William D. Otter et daté du 30 septembre 1920. Ce rapport, publié à Ottawa l'année suivante, a servi de point de départ à l'orientation de nos recherches.

Les autres sources imprimées se sont avérées à peu près inexistantes, si l'on excepte les maigres mentions trouvées dans les ouvrages suivants:

Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, tomes 19 et 21, Montréal-Editions, s.d.

Arthur Prévost, Par la Croix et la Charrue, Montréal, 1939, 96 p.

Pierre Trudelle, L'Abitibi d'autrefois, d'hier et d'aujourd'hui, Amos, 1937, 396 p.

Ulric Dumont, Le Pays du Domaine, Amos, 1938,
216 p.

X..., Un royaume vous attend: l'Abitibi, Québec,
ministère de la Colonisation, 1957,
112 p.

X..., Vingt-cinquième anniversaire de l'Abitibi,
Amos, 1938, 160 p.

Il existe deux petites sources manuscrites, sur le sujet, conservées aux archives de l'Ecole d'Agriculture de La Ferme. Il s'agit de deux relations de souvenirs, dans lesquelles entre la description du camp de Spirit Lake. Même si leurs auteurs n'ont pas eu accès aux documents officiels, ces récits sont dignes d'intérêt, car ils sont basés sur des témoignages de première main. Ces deux timides essais sont les suivants:

Françoise Fortier, Monographie succincte de la Ferme expérimentale fédérale de l'Abitibi (1916-36), s.l.n.d., 5 p., dactylographié, 28 cm.

Magloire Valiquette, Notes historiques sur les débuts de La Ferme, s.l.n.d., 3 p., dactylographié, 28 cm.

Enfin, les publications du ministère de la Colonisation et de celui des Terres & Forêts de Québec nous ont fourni les cartes nécessaires à l'étude de la géographie du site du camp de Spirit Lake.

Un patient assemblage de toute cette documentation a finalement abouti à la présente rédaction, laquelle offre un exposé de l'organisation générale des camps de détention québécois, ainsi qu'un éventail des divers secteurs de la vie quotidienne dans ces camps.

Une série de tableaux et de graphiques sont incorporés à ce travail. Ils sont les fruits d'une laborieuse compilation, qui offre au lecteur une accumulation de renseignements, tout en lui évitant l'ennui de longues énumérations dans le texte.

CHAPITRE PREMIER

CREATION DES CAMPS

Le 4 août 1914, l'Angleterre déclarait la guerre à l'Allemagne. En dépit de l'article 69 du Bill de la Milice, voté en 1904, lequel n'autorisait le gouvernement canadien à convoquer la milice au Canada "que pour la défense de ce dernier", le cabinet Borden ordonna, dès le 6 août, la levée d'un corps de troupes pour aller au secours de l'Angleterre, reconnaissant par là l'existence d'un état de guerre entre le Canada et l'Allemagne¹.

Cet état de guerre devenait fort incommodant pour un certain nombre d'immigrants canadiens qui ne possédaient pas encore leur certificat de naturalisation. Beaucoup, en effet, appartenaient à des nationalités considérées dès lors comme ennemies: Allemands, Austro-Hongrois, Bulgares, Turcs, etc. Ainsi, dès le 28 octobre, le "Comité du Conseil Privé du Gouverneur Général du Canada" ordonnait-il "l'enregistrement et, en certains cas, l'internement des étrangers de nationalité ennemie"².

1. Robert Rumilly, Histoire de la Province de Québec, tome 19, Montréal-Editions, s.d., pp. 19-20.

2. Conseil Privé, Arrêté en Conseil n. 2721, dans W.-D. Otter, Internment Operations 1914-1920, Ottawa, 1921, p. 3.

Six jours plus tard, le ministre de la Milice & de la Défense, sir Samuel Hughes, expédiait un rapport au Conseil Privé, recommandant la nomination d'un officier chargé de conduire les opérations de l'internement; officier auquel on confierait le commandement de forces militaires suffisantes pour mener à bien cette entreprise. Ce "Directeur de l'internement" aurait à veiller à l'entretien des prisonniers, à leur faire exécuter certains travaux jugés nécessaires, à pourvoir au logement et à la nourriture tant des prisonniers internés que des troupes chargées de leur surveillance. On lui accorderait les crédits nécessaires, à charge de faire approuver ses dépenses par le gouvernement. Il pourrait obtenir le secours de la Police Montée et du Service Secret du Dominion, en cas de besoin³.

Comme candidat à ce poste, Sam Hughes recommandait le nom du major-général sir William Dillon Otter. Ancien commandant des Fusiliers de la Reine en 1874, ce vieil officier ontarien, maintenant âgé de 71 ans, avait fait le coup de feu contre les Métis en 1885 et contre les Boers en 1899, à la tête de soldats canadiens. Chef de l'état-major à Ottawa, de 1908 à 1910, il avait fait

3. Lt-col. sir Samuel Hughes au Conseil Privé, 3 nov. 1914, dans W.-D. Otter, Internment Operations 1914-1920, Ottawa, 1921, p. 3.

rééditer plusieurs fois son Guide Militaire, composé en 1880. Sam Hughes demandait pour lui un salaire de \$5,000 par année, en plus de sa pension régulière⁴.

Le Conseil Privé entérina toutes les recommandations du ministre, dans un arrêté en conseil daté du 6 novembre⁵. Sans attendre sa nomination officielle — c'était la guerre — sir William Otter était déjà entré en fonctions depuis le 1^{er} novembre et avait installé ses quartiers généraux dans l'édifice de la Banque Nationale, à Ottawa. Deux officiers l'assistaient immédiatement: le lieutenant-colonel Duncan McPherson, pour le personnel, et le major Gerald A. Dillon, pour le matériel. Un personnel en nombre variable leur fut adjoint⁶.

Le général Otter reçut son premier contingent de prisonniers le 5 novembre. A cette date, huit camps de détention existaient déjà au Canada, hâtivement formés et maintenus jusque là par le ministère de la Milice, qui s'en occupait avec plus ou moins de planification. Le premier de ces camps avait été ouvert à Montréal, le 13 août, dans l'édifice de l'Immigration, au 172 de la rue

4. Ibid., p. 3.

5. Conseil Privé, arrêté en conseil n. 301, dans W.-D. Otter, Internment Operations 1914-1920, Ottawa, 1921, p.3.

6. Ibid., p.4.

Saint-Antoine. Ce n'était qu'un camp d'accueil, où l'on ne gardait les prisonniers qu'en attendant de les envoyer dans un camp permanent. Or le nombre des détenus augmentait rapidement, et il fallait trouver pour eux d'autres endroits convenables où les loger, les vêtir, les nourrir et... les surveiller. Car la convention, votée à La Haye par les puissances internationales le 29 juillet 1899, statuait que les prisonniers de guerre devaient avoir un entretien égal à celui des troupes du pays⁷. / La première préoccupation du Directeur de l'Internement fut donc de choisir des sites de camps supplémentaires.

Vingt-quatre de ces camps s'échelonneront à la grandeur du Dominion, entre 1914 et 1920. Le Québec, pour sa part, en comptera quatre. Outre le camp d'accueil de Montréal, dont il vient d'être question, le général en ouvrit un à Beauport, le 28 décembre 1914; un autre à Spirit Lake, le 13 janvier 1915; enfin un autre à Valcartier, le 24 avril 1915⁸.

A Beauport, les détenus furent logés dans les immeubles de l'arsenal local. A Valcartier, où un camp d'entraînement militaire existait déjà, par l'initiative

7. Ibid., p. 4.

8. Ibid., p. 5.

de Sam Hughes, on alloua aux prisonniers quelques casernes.

Seul Spirit Lake offrait le type classique du véritable camp de détention. Son ensemble de baraques trapues formait, en bordure du chemin de fer, une sorte de petit village étroitement ceinturé d'une haute clôture de barbelés. Dix "bunk houses", de 27 pieds par 75 abritaient quelque cent prisonniers chacun. Les camps des soldats, la "Guard Room", la boulangerie, la cuisine, le magasin et l'entrepôt s'alignaient entre les deux rangées de camps des détenus. Un peu en retrait, sur deux buttes légères, le "mess" des officiers, celui des sergents, la prison et le double hôpital. Hors de la clôture, sur les bords d'un lac circulaire de deux milles de diamètre, des chalets de bois rond abritant les familles des officiers. Du côté opposé, refoulés dans les rochers, une chapelle et d'autres habitations rudimentaires pour les familles de certains prisonniers⁹. Partout à l'entour, la forêt vierge attaquée par les défrichements naissants.

Plusieurs raisons avaient concouru au choix de cet emplacement. La politique du gouvernement d'Ottawa était de se faire donner par les provinces des étendues de

9. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, archives de l'Ecole d'Agriculture, La Ferme, Qué.

territoire à faire défricher et cultiver par les prisonniers, pour nourrir ceux-ci et en même temps préparer des fermes expérimentales pour l'après-guerre. De plus, la région de l'Abitibi, fraîchement ouverte à la colonisation, était séparée du reste du Québec par 300 milles de forêts, ce qui diminuerait les dangers d'évasion. Le passage du chemin de fer Transcontinental, terminé depuis un an, faciliterait le ravitaillement.

Un autre motif, d'ordre économique celui-là, avait pesé dans la balance. Pendant que le quartier-général se disposait à fixer le camp à Belcourt, localité naissante située à quelque 45 milles à l'est d'Amos¹⁰, le maire de ce dernier village, M. Hector Authier, également président de la Chambre de Commerce locale, proposa un changement de site en attirant l'attention du gouvernement sur la situation alarmante des commerçants d'Amos¹¹. Une population de quatre-vingts familles, dénombrée à 550 âmes à peine, comptait déjà à son service quatre magasins, un restaurant et trois hôtels¹². L'arrivée massive de nouveaux colons était escomptée, mais la déclaration de guerre avait stoppé

10. Adhémar Belzile à Gaston Letendre, 3 nov. 1962, archives de l'Ecole d'Agriculture, La Ferme, Qué.

11. Ibid.

12. Ivanhoë Caron, L'Abitibi, Québec, Ministère de la Colonisation, 1915, passim.

brusquement tout essor de colonisation; déjà la faillite se dressait, menaçante, face à ces commerces. On comprend aisément que, dans les circonstances, l'installation imminente d'un fort contingent de prisonniers dans leur voisinage représentait pour ces hommes d'affaires un pouvoir d'achat qui les sauverait de la ruine.

Le transfert fut d'autant plus facile que les officiers désignés ne prisait guère le site trop isolé de Belcourt¹³. Le camp fut donc établi à cinq milles à l'ouest d'Amos, dans le canton de Trécesson, presque sur la ligne de faite qui sépare les eaux du bassin laurentien de celles du bassin hudsonien. L'endroit s'appelait "Spirit Lake", ou lac de l'Esprit, parce que des Indiens de passage, ayant campé jadis sur ce rivage, auraient aperçu au-dessus des eaux une grosse étoile qu'ils auraient prise pour une divinité¹⁴. / Vingt-deux lots complets, couvrant 2,200 acres de terrain, étaient mis à la disposition des prisonniers et de la garnison.

13. Adhémair Belzile à Gaston Letendre, 3 nov. 1962, archives de l'Ecole d'Agriculture, La Ferme, Qué.

14. Françoise Fortier, Monographie succincte de la Ferme expérimentale fédérale de l'Abitibi, 1916-1936, s.l.n.d., p. 1.

L A C

B E A U C H A M P

(ou: "Lac des Esprits")

Hôpital

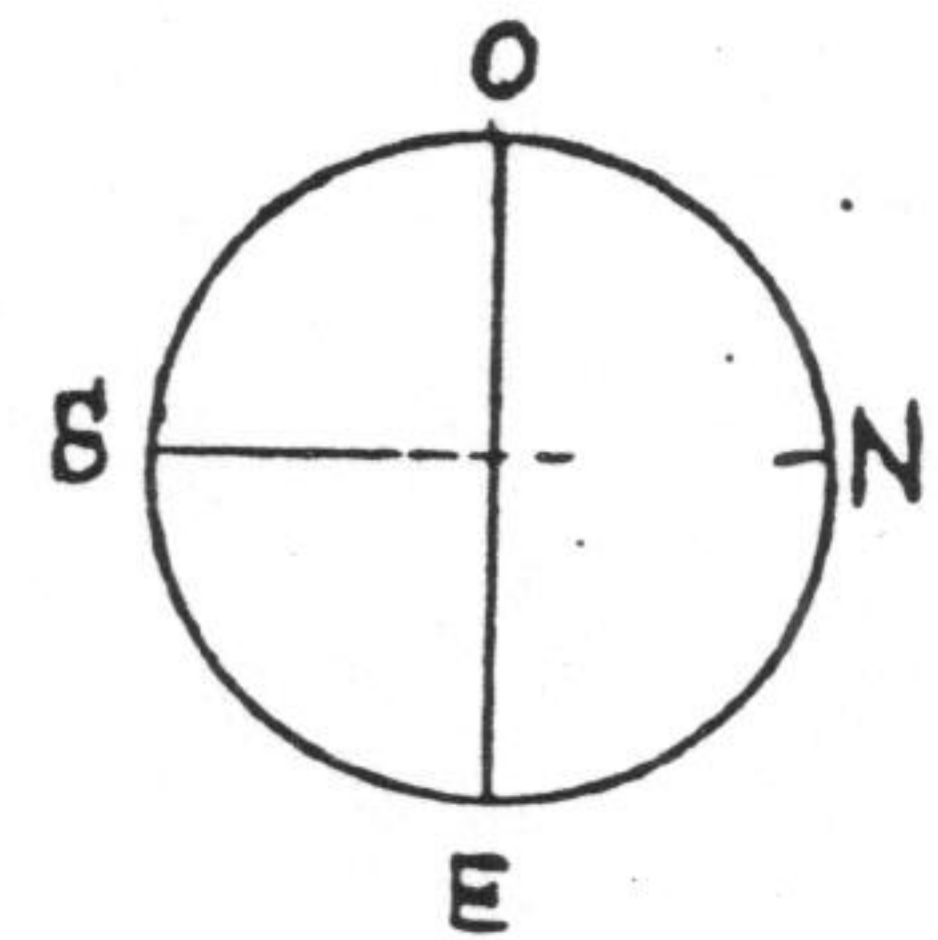
chalets

poulaillers

CAMP

cimetière

village des familles des prisonniers



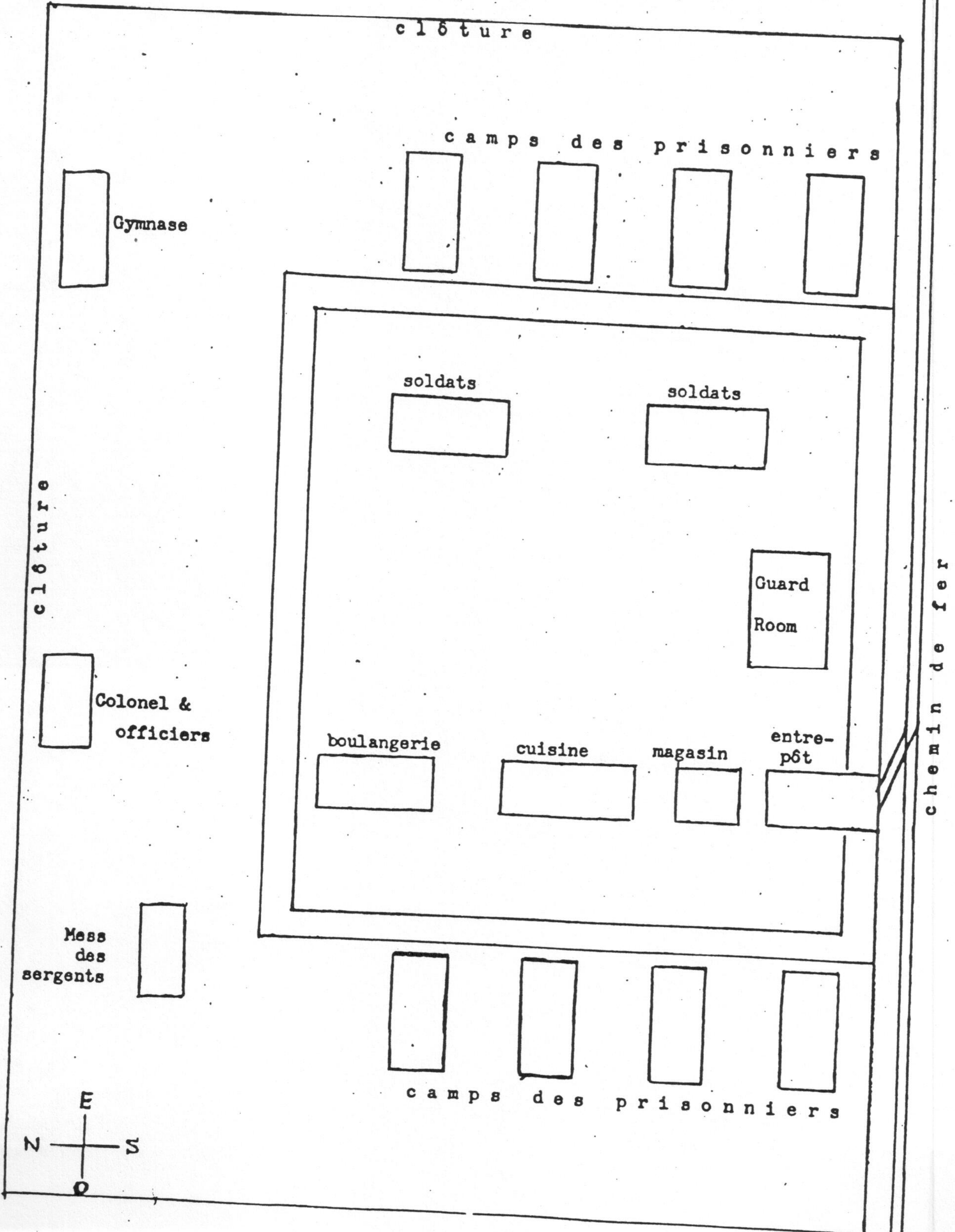
PLAN GENERAL DU CAMP DE SPIRIT LAKE.

Sources: Archives du Ministère des Terres & Forêts, Québec, Qué.
Archives de l'Ecole d'Agriculture, La Ferme, Qué.

Echelle: 1 po. = 600 pi.

gare Spirit Lake

PLAN DES CONSTRUCTIONS AU CAMP DE SPIRIT LAKE.
Source: Archives de l'Ecole d'Agriculture, La Ferme, Qué.



CHÂPITRE II

ORGANISATION DES CAMPS

Le personnel affecté à chaque camp était habituellement composé d'un commandant, d'un adjudant, d'un officier d'intendance ou quartier-maître, d'un médecin et occasionnellement d'un dentiste. Le personnel subalterne devait compter un sergent-major, un sergent d'intendance, un sergent quartier-maître, un sergent d'ordonnance, un sergent d'infirmerie et un sergent prévôt. Un interprète était toujours nécessaire, cette besogne étant remplie dans chaque cas par un civil¹⁵. Ensuite venaient les simples soldats, et parfois quelques employés civils.

Ce personnel était sujet à réduction éventuelle; les fonctions étaient alors cumulées par les hommes disponibles. Ainsi le camp d'accueil de Montréal, commandé par le lieutenant-colonel W. E. Date, n'avait-il besoin, la plupart du temps, que d'une faible garnison, tout au plus une douzaine d'hommes. Il en était de même pour Valcartier, où la présence des prisonniers fut peu nombreuse et ne dura que six mois, avant leur transfert à Spirit Lake, le 23 octobre 1915. Quant au camp de Beauport, il était commandé par le lieutenant-colonel J.-F.-Tancrède Rinfret,

15. W.-D. Otter, Internment Operations, 1914-1920, Ottawa, 1921, p. 5.

qui disposait lui aussi d'un personnel restreint, se limitant à une trentaine d'hommes; car bien que son camp eût une vie assez longue, c'est-à-dire dix-huit mois, le contingent de prisonniers à garder ne fut guère considérable et ne dépassa pas la cinquantaine¹⁶.

En revanche, le personnel de Spirit Lake était au grand complet. Même si nous n'avons pu en retracer la liste officielle, une photo datant de 1915 comble cette lacune¹⁷ et nous présente le lieutenant-colonel J. W. Rodden, commandant; le lieutenant Richard, adjudant; le lieutenant G. W. Meldrum, le lieutenant Gilmour, le capitaine Labelle et le major Williams (médecin). Un second cliché¹⁸ nous montre à son tour le groupe des sergents et caporaux, au nombre de quinze, mais sans fournir leur identification, si ce n'est, de manière imprécise, le nom d'un sergent Buckley. Seul l'interprète est reconnaissable à son costume civil. Un témoignage affirme que ce camp comptait, lors de son ouverture (13 janvier 1915), neuf officiers, quarante sous-officiers et cent soixante simples soldats, le tout devant garder 1,200 prisonniers¹⁹.

16. Archives publiques du Canada, Record Group 6, D-1, vol. 9, dossier n. 3473.

17. Archives de l'Ecole d'Agriculture, La Ferme, Qué.

18. Ibid.

19. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, archives de l'Ecole d'Agriculture, La Ferme, Qué.

9
00
0
759

Ces officiers et soldats étaient sujets à permutation. Ainsi le capitaine R.D. Gurd remplaça bientôt, au commandement du camp de Montréal, le colonel Date, nommé commandant au camp de Lethbridge, en Alberta. Le colonel Rinfret, après la fermeture de son camp de Beauport (22 juin 1916), fut nommé au commandement de Spirit Lake (15 juillet 1916), en remplacement du colonel Rodden, transféré au commandement du camp de Kapuskasing, en Ontario. On retrace aussi la présence à Spirit Lake, en janvier 1916, du major J.-Eudore Hébert-Thérien, dont les photos de 1915 ne faisaient pas mention²⁰.

La stabilité numérique de la garnison dépendait de celle des prisonniers, mais jusqu'à un certain point seulement. Pour s'en convaincre on n'a qu'à jeter un coup d'oeil au tableau suivant, qui rescence le mouvement du personnel détenu et militaire dans les camps québécois, à partir du 1^{er} mai 1916. C'est l'époque où s'amorça une forte décroissance chez les détenus, décroissance attribuable aux grandes vagues de libération sur parole, dont nous parlerons plus loin.

Rappelons qu'à cette date Valcartier était fermé depuis six mois.

20. Registres paroissiaux d'Amos, 1916, sépulture n. 1.

Tableau I.- Mouvement des prisonniers et des troupes.

Date	Camp	Nombre de prisonniers	Estimé des troupes			
			off.	s.-off.	hom.	tot.
1 mai 1916	Montréal	9	11
	Spirit Lake	1,144	192
	Beauport	48	3	6	19	28
15 juin 1916	Montréal	19	1	3	6	10
	Spirit Lake	1,016	8	35	137	180
	Beauport	27	3	6	19	28
11 sept. 1916	Montréal	2	1	3	6	10
	Spirit Lake	99	7	33	122	162
30 sept. 1916	Montréal	2	1	3	6	10
	Spirit Lake	109	8	27	116	151
20 oct. 1916	Montréal	3	0	2	6	8
	Spirit Lake	106	3	20	99	122
1 nov. 1916	Montréal	2	1	3	6	10
	Spirit Lake	275	7	33	110	150
1 janv. 1917	Montréal	2	1	3	6	10
	Spirit Lake	257	6	26	85	117
25 avril 1917	Montréal	6	1	3	6	10
1 mai 1917	Montréal	5	1	3	6	10
2 nov. 1917	Montréal	8	1	3	6	10
21 déc. 1917	Montréal	3	1	3	6	10
25 jan. 1918	Montréal	6	1	3	6	10
1 mars 1918	Montréal	9	1	3	6	10
15 avril 1918	Montréal	5	1	3	6	10
1 juin 1918	Montréal	17	1	3	6	10
9 août 1918	Montréal	26	1	3	6	10
13 sept. 1918	Montréal	0	1	3	6	10
22 nov. 1918	Montréal	4	1	3	6	10

On voit, par exemple, que de mai à juin 1916 le nombre des prisonniers diminue de moitié au camp de Beauport, sans que la garde baisse d'un seul homme. De juin à septembre de la même année, les détenus de Spirit Lake tombent de 1,016 à 99; les troupes, elles, ne fléchissent que de 180 à 162. Pendant deux ans, Montréal compte invariablement un officier, trois sous-officiers et six simples soldats, que les prisonniers soient au nombre de 26 ou de zéro.

Nous avons fait plusieurs fois allusion à la présence de civils au sein du personnel gardien. L'interprète de chaque camp en était un. On eut aussi recours à des experts en construction ou autres sortes de travaux, afin de diriger le labeur des prisonniers. Nous n'avons pu retracer les noms des interprètes des camps de Valcartier, Beauport et Montréal; ni ceux des autres civils, s'il y en a eu à ces camps. En revanche, nous pouvons identifier au moins trois des cinq civils employés à Spirit Lake. L'interprète s'appelait Joseph Nordman, dont les services, au dire du général Otter, étaient indispensables "every hour in the day"²¹. Le contremaître de la construction s'appelait Paul Saint-Denis, qui affirmera en 1949: "Toutes les

21. W.-D. Otter à sir Thomas Tait, le 19 juin 1916, Archives publiques du Canada, RG-6, D-1, vol. 3, dossier n. 3209.

maisons bâties au camp durant la guerre ont été bâties par moi, avec l'aide de prisonniers"²². Un troisième employé, du nom de Pascal Fortier, fut d'abord à la direction de la cuisine des officiers²³; mais on ne tarda guère à l'affecter à l'exécution d'un plan gouvernemental: la préparation d'une ferme expérimentale fédérale pour l'après-guerre²⁴.

D'où venaient les prisonniers ? Ils avaient été arrêtés un peu partout au Canada, plusieurs à la frontière, en tentant d'entrer au pays ou d'en sortir. C'étaient pour la plupart des Austro-Hongrois, incluant les Ruthènes, les Galiciens, les Croates, les Tchèques et les Slovaques. Il y avait aussi un certain nombre d'Allemands, de Bulgares et de Turcs. La proportion de chaque race a bien été calculée, mais pour le Canada global seulement. Les camps québécois, pour leur part, auraient reçu approximativement une centaine d'Allemands, une vingtaine de Bulgares, Turcs et autres, et plus de 1,200 Autrichiens. Un recensement fait à Spirit Lake le 30 septembre 1916, donc après les grandes vagues de libération, ne compte plus aucun Allemand, mais dénombre encore 97 Autrichiens, deux Turcs, deux Bulgares et huit autres²⁵.

22. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

23. Adnésar Belzile à Gaston Letendre, 3 novembre 1962, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

24. Françoise Fortier, Monographie succincte de la Ferme expérimentale fédérale de l'Abitibi, 1916-1936, s.l.n.d., p. 2.

25. Archives publiques du Canada, RG-6, D-1, vol. 10, dossier n. 4259.

Sur le total de ces détenus, bien peu pouvaient être qualifiés de "prisonniers de guerre" au sens de la convention de La Haye, c'est-à-dire ayant été capturés les armes à la main, ou encore ayant appartenu à des corps de réserve ennemis. La très grande majorité étaient des civils, que les accords de La Haye permettaient d'interner si l'on supposait que leurs activités pouvaient rendre service d'une manière quelconque à l'ennemi. Il semble que ce soupçon légal était assez vite créé, d'autant plus que beaucoup de ces immigrants, fraîchement débarqués, n'avaient pas le sou, et que les municipalités, responsables de l'assistance publique, se trouvaient heureuses de refiler au gouvernement fédéral l'entretien d'une portion de leurs indigents²⁶.

Ceux qui possédaient quelques effets personnels purent les garder pendant leur détention. Mais tout argent, bijou ou article pouvant favoriser l'évasion était immédiatement confisqué. L'argent s'en allait dans le "Prisoners of War Trust Fund", au crédit du Receveur Général du Canada, tandis qu'on enfermait les objets dans une voûte de sûreté. La majeure partie (90%) de l'argent revint à ses propriétaires, durant leur internement, sous forme de tabac ou friandises, par l'intermédiaire des

26. W.-D. Otter, Internment Operations, 1914-1920, Ottawa, 1921, p. 6.

cantines de camp. Mais comme au moment de sa libération un individu n'avait le droit de se faire remettre que 75 dollars en espèces, il se trouva que 10% environ de l' avoir des détenus resta entre les mains du Receveur Général, à la fin des hostilités²⁷.

Une clause de la convention de La Haye attribuait au gouvernement belligérant la propriété de tous les biens des prisonniers, autres que leurs effets personnels. Or un certain nombre de ces détenus étaient déjà solidement établis au Canada et y possédaient des biens immeubles. Le gouvernement fédéral fit alors administrer ces biens par un organisme appelé "Custodian of Alien Properties", promettant de statuer sur ces cas particuliers, après la guerre²⁸.

Un problème d'humanité se posait, concernant l'internement de ceux qui avaient femme et enfants à nourrir. Le gouvernement canadien se fit un devoir d'entretenir, à la place des pères de famille, ces personnes à charge, soit en leur permettant de demeurer dans leurs foyers et en leur versant une allocation mensuelle, soit en les autorisant à accompagner les hommes au camp de détention, où

27. Ibid., pp. 11-12.

28. Ibid., p. 12.

l'on pourvoirait à leur subsistance²⁹. Une soixantaine d'épouses³⁰, avec leurs enfants, se prévalurent de cette dernière possibilité et purent s'installer à Spirit Lake, seul camp québécois où des logis avaient été prévus à cette fin.

On comptait tous les genres de professions ou métiers chez ces étrangers avant leur internement. Des ministres du culte, des officiers de marine marchande, des professionnels, des mécaniciens, des ouvriers, des mineurs, des fermiers, etc., durent abandonner leurs occupations particulières pour la durée des hostilités. C'est toutefois en fonction de ces mêmes métiers ou professions qu'on opéra leur classement en deux catégories, pour se conformer aux règlements de La Haye, qui stipulaient que le traitement des détenus devait être égal à celui des militaires du pays. C'est ainsi que ceux de la première catégorie, dont la profession pouvait équivaloir à un rang d'officier, avaient droit à un meilleur logement et à une meilleure nourriture que les autres.

Nous avons déjà signalé quel genre d'habitat fournissait aux prisonniers chaque camp québécois. Ajoutons

29. Ibid., pp. 6-7.

30. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

qu'à Spirit Lake les "bunk houses" occupés par les détenus servaient à la fois de dortoir, de salle à manger, de salle de séjour, etc.³¹ Remarquons que les soldats-gardiens étaient logés de la même façon; les sergents et les officiers avaient toutefois leurs mess respectifs.

La nourriture était aussi la même que celle des militaires. Apprêtés dans une grande cuisine, sise au centre des habitations, les plats étaient distribués dans chaque baraque et avec rapidité; aux heures des repas³². Les cuisiniers étaient recrutés parmi les prisonniers, afin de satisfaire les diverses coutumes dans la nutrition, lesquelles variaient beaucoup d'une nationalité à l'autre³³.

A Spirit Lake, les vivres étaient achetés par contrat chez les épiciers d'Amos. La liste, invariable, se lisait comme suit: pain, viande, légumes frais, thé, café, sucre, riz, fèves, beurre, confiture, sirop, sel, poivre, fromage. Il en coûtait en moyenne 28 cents par jour pour nourrir un prisonnier³⁴.

31. Ibid.

32. Ibid.

33. W.-D. Otter, Op. cit., p. 7.

34. Ibid., p. 7.

Le rationnement, en vigueur à partir du 1^{er} juin 1917, ne toucha aucun prisonnier au Québec, si ce n'est les quelques détenus de passage à Montréal, seul camp québécois encore ouvert à cette date.

Un item de nature à donner quelque mal aux autorités militaires était bien celui du vêtement. La grande instabilité du climat canadien rendait difficile l'équilibre entre l'économie et l'efficacité, sur ce chapitre. La présence des femmes et des enfants, à Spirit Lake, compliquait encore davantage le problème, "sans doute le plus difficile de tous", au dire du général Otter³⁵. Néanmoins on dut s'en tirer assez bien, puisque le coût moyen annuel des vêtements d'un prisonnier ne s'éleva qu'à \$24.39. Cette somme fut suffisante pour fournir aux détenus les canadiennes, chandails, pantalons, chemises, sous-vêtements, bottes, bas, salopettes, mouchoirs et serviettes dont ils eurent besoin³⁶.

Les conditions sanitaires n'étaient négligées nulle part. La propreté des baraques était soumise à une inspection quotidienne. Des baignoires avec eau chaude et

35. Ibid., p. 8.

36. Ibid., p. 8.

eau froide, des buanderies, des latrines existaient en nombre suffisant. On veillait à la destruction rapide des déchets de toutes sortes.

Un service de santé, dirigé par un officier-médecin, fonctionnait à chaque endroit, excepté à Montréal, où l'on appelait un médecin de la ville, en cas de besoin. A Spirit Lake, une maison à part tenait lieu d'hôpital, sous les ordres du major Williams, officier médical. Inutile de dire que les demandes d'admission y furent très nombreuses; au dire du général Otter, "la moindre indisposition servait de prétexte" ³⁷.

Les rigueurs du climat abitibien sont proverbiales. Même de nos jours, en janvier, le thermomètre y dépasse souvent -40° F., et parfois -50° F. ³⁸ En 1915, avant les progrès du défrichement de l'Abitibi, la situation était encore pire. "Le sol gelait à la glace à tous les mois de l'année", de témoigner un pionnier ³⁹. Aussi la tuberculose ne tarda pas à se jeter parmi les prisonniers de Spirit Lake. Les cas se multiplièrent tellement

37. Ibid., p. 8.

38. G.-Oscar Villeneuve, Sommaire climatique d'Amos, comté d'Abitibi, 1931-1965, Québec 1967, p. 38.

39. J.-O.-V. Dudemaine, Quand j'étais curé de tout l'Abitibi, Amos, 1964, dactylographié, p. 13 (Archives de la Société historique d'Amos).

qu'on jugea bon d'ouvrir un hôpital séparé pour leur traitement⁴⁰. Il semble bien qu'on ait fait venir un deuxième médecin, à cet effet, puisqu'un employé civil du camp notera plus tard, dans ses souvenirs, la présence de deux médecins, à Spirit Lake, durant l'hiver 1915-16⁴¹.

Les accidents furent peu nombreux. Les malaises les plus fréquents, hors les indispositions courantes, étaient la hernie et les maux de dents. Contrairement au reste, les soins dentaires n'étaient pas donnés gratuitement, à moins d'un danger immédiat pour la santé⁴².

Des cas de folie surgirent assez fréquemment.

Plusieurs patients avaient sans doute été internés pour soulager les municipalités, chargées de leur soin. Mais d'autres cas se développèrent, par suite d'une tension nerveuse causée par la privation de liberté et les règlements restrictifs. On s'employa à placer chaque patient dans un asile d'aliénés, aux frais du gouvernement, en attendant de le renvoyer dans sa patrie d'origine. L'asile Saint-Jean-de-Dieu, à Longue-Pointe, accueillit de

40. W.-D. Otter, Op. cit., p. 8.

41. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

42. W.-D. Otter, Op. cit., p. 8.

cette façon dix Autrichiens et un Turc⁴³. L'asile de Beauport hébergea pour sa part deux Autrichiens⁴⁴.

La mort montra aussi son masque hideux. La tuberculose et la mortalité infantile furent les deux plus grandes faucheuses de vies. Si l'on compte avec cela deux tentatives d'évasion terminées tragiquement, comme on le verra plus loin, on dénombre quelque vingt-deux décès au camp de Spirit Lake et un au camp de Montréal.

Hors le logement, la nourriture, le vêtement et la santé, les prisonniers pouvaient manifester des besoins d'un autre ordre, par exemple dans le domaine religieux. Sur ce point, la convention de La Haye allait jusqu'à permettre aux détenus de se rendre aux lieux publics de culte, sous escorte, bien entendu. Cette concession ne put être appliquée dans aucun camp du Canada, à cause de la rareté des troupes. En revanche, les ministres des divers cultes avaient accès aux camps pour y visiter les prisonniers et y célébrer des offices. Ils étaient les bienvenus en tout temps, du moment qu'ils n'empiétaient pas sur les obligations régulières du camp⁴⁵. Ils avaient même

43. Ibid., p. 8.

44. Archives publiques du Canada, RG-6, D-1, vol. 21.

45. W.-D. Otter, Op. cit., p. 11.

droit à une rémunération de dix dollars par visite, en plus de leurs frais de déplacement⁴⁶.

autres des orthodoxes?

A Spirit Lake, la religion orthodoxe formait la confession dominante⁴⁷. Les catholiques romains, pour leur part, atteignaient la centaine⁴⁸. Nous manquons de précisions sur le nombre des protestants et des musulmans, mais nous savons que ces religions y étaient représentées.

Les orthodoxes furent un temps desservis par un prêtre roumain, interné avec eux⁴⁹. Mais comme cet ecclésiastique obtint vite sa libération, il semble que ses ouailles demeurèrent sans pasteur. Les protestants reçurent la rare visite d'un clergyman envoyé par l'évêque anglican du district⁵⁰. Quant aux catholiques, soldats ou prisonniers, ils bénéficiaient de la proximité de la paroisse naissante de Sainte-Thérèse d'Amos. Le curé de cet endroit se rendit régulièrement au camp pendant une année entière⁵¹, plus précisément jusqu'en avril 1916, date à

46. D. McPherson à J.-W. Rodden, 6 mai 1916, Archives publiques du Canada, RG-6, D-1, vol. 2, dossier n. 3155.

47. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

48. J.-O.-V. Dudemaine, ptre, à S.G. Mgr E.-A. Latulippe, 20 avril 1915, Archives de l'évêché d'Haileybury, Ont.

49. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

50. J.-W. Rodden à W.-D. Otter, 2 mai 1916, Archives publiques du Canada, RG-6, D-1, vol. 2, dossier n. 3155.

51. Registres paroissiaux d'Amos, 1915-16, passim.

laquelle son vicaire le remplaça pour cette mission bimensuelle⁵². On avait érigé une chapelle en bois rond, sur le domaine du camp, et c'est là que se déroulaient les offices religieux⁵³.

Les registres de la paroisse Sainte-Thérèse conservent les actes de dix-sept baptêmes faits à Spirit Lake. Sur ce nombre, quinze étaient des enfants de détenus et deux, des enfants de soldats. Deux mariages y sont également consignés, chez les soldats. Enfin trois sépultures; il s'agit de deux enfants de détenus, ainsi que de l'épouse d'un officier. Les tableaux suivants fournissent les noms et les dates de ces événements.

Tableau II.- Inventaire des baptêmes catholiques chez les prisonniers de Spirit Lake.

Prénom	Père	Mère	Date
Anny	Féodor Romaniuk	Matronie Worfiana	13 mai 1915
Stanislas	Julian Rak	Anna Stogrin	31 juil. 1915
Lugdwinika	Andry Hucrok	Anna	9 oct. 1915
Yonne	André Papee	Marie Debroska	22 oct. 1915
Any	Pawel Pasiiecznik	Tyrsiena Dutcrak	7 mars 1916
Iwan	Michel Karphik	Anna Wenzel	7 mars 1916
Franck	Michel Savicky	Kornela Gorcrynska	7 mars 1916
Weronica	Jan Zator	Josepha Hachla	7 mars 1916

52. J.-W. Rodden à W.-D. Otter, 2 mai 1916, Archives publiques du Canada, RG-6, D.-1, vol. 2, dossier n. 3155.

53. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué. Cette chapelle brûla dans le grand feu de 1920.

ORGANISATION DES CAMPS

30

Any	Roman Zotusan	Dominica Lazarovici	7 mars	1916
Máry	Nkolay Hauczuruk	Felicia Heilik	7 mars	1916
Stephany	Mike Pasileckznik	Paroska Scriparz	20 avril	1916
Rodolphe	Peter Jouvorski	Minor	20 mai	1916
Paul	Petro Bator	Antonia Veink	10 juin	1916
Pitre	Jacob Prokopezuk	Lane Eftode	10 juin	1916
Vaceli	John Szewezuk	Miria Glowaska	10 juin	1916

Tableau III.- Inventaire des baptêmes catholiques chez les soldats de Spirit Lake.

Prénom	Père	Mère	Date
Arthur- Emmatt	John Booth	Rose-Aline McEntee	10 juin 1916
Ethel- Margaret	J.-Patrick Cousins	Bridget Rodden	11 sept. 1916

Tableau IV.- Inventaire des mariages catholiques chez les soldats de Spirit Lake.

Epoux	Epouse	Date
John Booth	Rosa McEnty	28 août 1915
Henry Harrisson	Charlotte Griffiths	16 sept. 1915

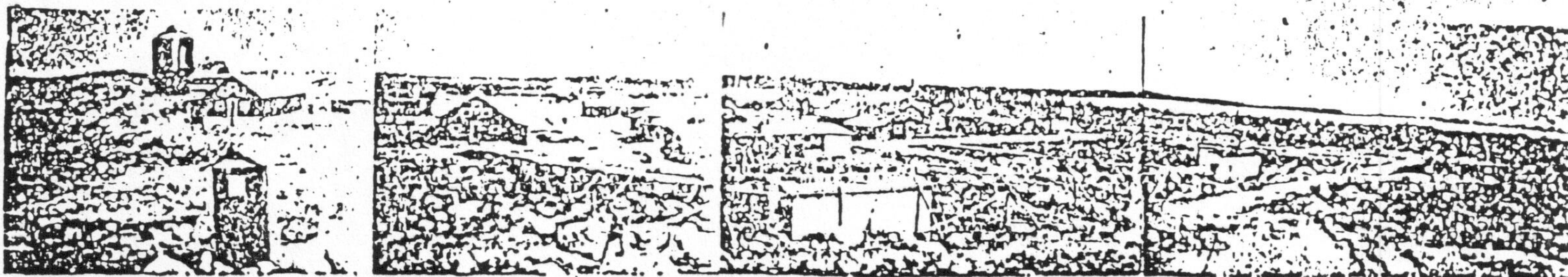
Tableau V.- Inventaire des sépultures catholiques chez les prisonniers de Spirit Lake.

Prénom	Père	Mère	Date
Iwan	Peter Bator	Antonine Winnik	3 mai 1915
Carola	André Manko	Catherine Senniw	22 mai 1915

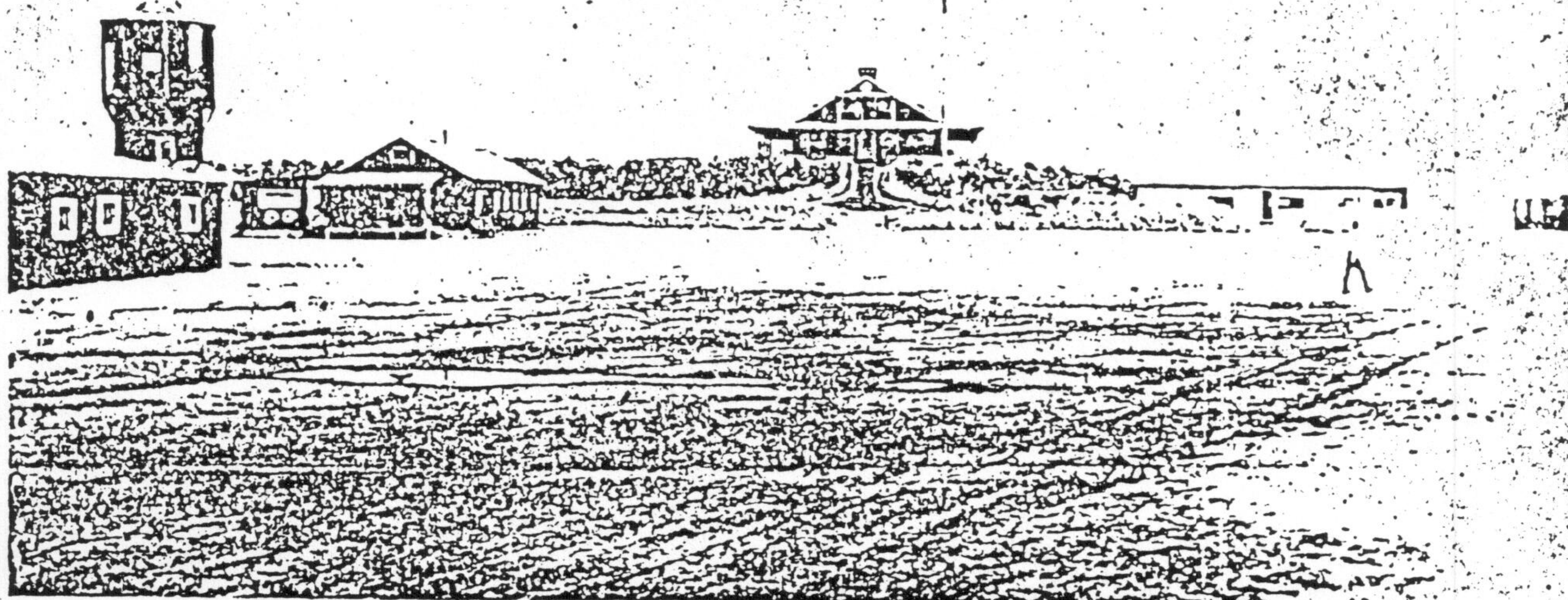
Les deux enfants catholiques défunts ont été inhumés dans le cimetière paroissial d'Amos. L'épouse du major Thérien, décédée le 24 janvier 1916, fut enterrée aux Trois-Rivières. Pour les autres religions, on avait délimité un petit cimetière, près des habitations des familles des prisonniers. Une grande croix de béton s'élevait au-dessus d'autres croix plus modestes, celles-ci en bois, et qui finirent par atteindre le nombre de dix-neuf⁵⁴. Bien que chacun de ces décès fût soigneusement consigné par l'autorité militaire⁵⁵, leur liste continue, jusqu'à ce jour, à se dérober à nos recherches.

54. Journal de l'Ecole d'Agriculture, La Ferme, 1936, manuscrit, p. 1. Une mince plaque de métal, trouvée vers 1945 sur l'emplacement de ce cimetière, constitue sans doute la seule épitaphe qui en subsiste. L'inscription, en polonais, est surmontée d'une croix flanquée de deux anges. Elle se lit comme suit: "TU SPOGZYWA JAN PABI UMARŁ ROKU 1916 DNIA 29/3 MIES. RODZONIE 1915 ZYŁ" (ici repose Jan Pabi, décédé en l'année 1916, le 29^e jour du 3^e mois; a vu le jour en 1915). Cette pièce est conservée au musée de l'Ecole d'Agriculture.

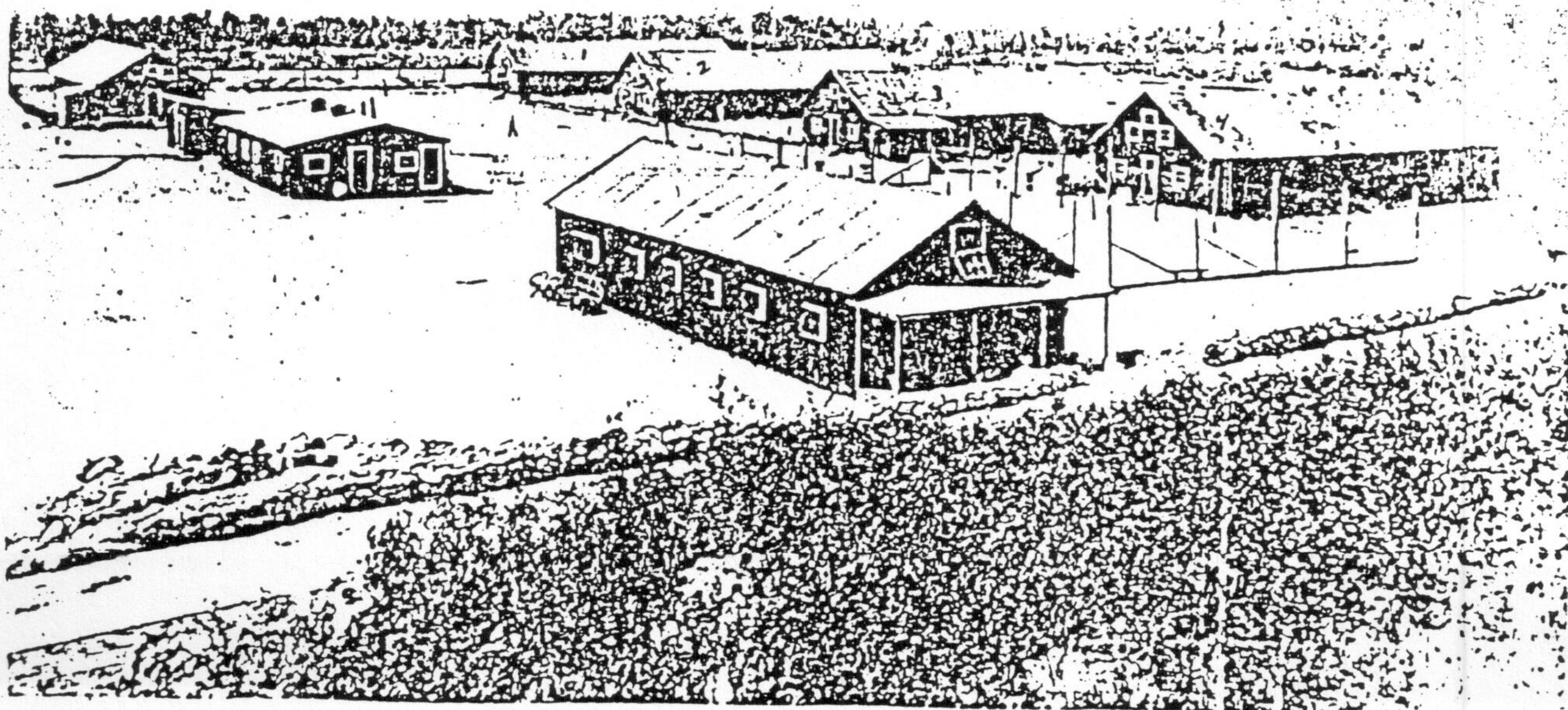
55. W.-D. Otter, Internment Operations 1914-1920, Ottawa, 1921, p. 13.



Spirit Lake: vue générale du camp.



Spirit Lake: grande-cour intérieure et (au fond) mess des officiers.



Spirit Lake: section ouest des habitations des prisonniers.



Spirit Lake: officiers de la garnison.

1. Colonel Rodden, commandant.
2. Capitaine Labelle.
3. Lieutenant Meldrum.
4. Adjudant Richard.
5. Lieutenant Gilmour.
6. Major Williams, médecin.



Spirit Lake: un soldat-gardien.



Spirit Lake: sergents et caporaux à l'extrême-droite: M. Joseph Nordman, interprète civil.

CHAPITRE III

VIE QUOTIDIENNE AUX CAMPS

La monotonie de l'existence des détenus ne pouvait être brisée qu'en leur fournissant une occupation continue, faisant alterner le travail avec la récréation. Il fallait éviter chez eux l'excès de temps libre. A cette fin, la convention de La Haye permettait d'employer les prisonniers à trois genres de travaux⁵⁶.

Le premier mode était obligatoire. Il s'agissait de travaux à effectuer pour leur propre subsistance, pour leur confort et pour leur propreté. Préparer leur nourriture, couper et transporter-le bois de chauffage, balayer, aérer et mettre en ordre leurs habitations et commodités, telles étaient leurs principales nécessités quotidiennes.

Le second mode d'emploi consistait à travailler pour le gouvernement canadien: construire ou réparer les habitations, défricher, égoutter, etc. Les détenus qui y consentaient recevaient le même salaire que les militaires, vingt-cinq cents par jour.

Enfin, la troisième façon permettait d'affecter les prisonniers au service de corporations privées. Le

56. W.-D. Otter, Internment Operations 1914-1920, Ottawa, 1921, pp. 9-10.

salaire et les autres conditions étaient à négocier entre les employeurs et les autorités militaires.

Les trois genres d'emploi furent mis à exécution, mais avec peu d'enthousiasme et un succès relatif. Plusieurs internés s'objectaient périodiquement à faire les travaux du ménage. Quant à travailler pour le gouvernement, ils craignaient d'être accusés plus tard de collaboration avec l'ennemi, en cas de victoire de la part de leur nation d'origine⁵⁷. / Des corporations privées, dont plusieurs municipalités, firent demande pour avoir l'aide de prisonniers, mais dans la plupart des cas on ne put s'entendre sur le salaire à verser ou sur l'entretien de l'escorte nécessaire.

Malgré tous ces handicaps, voici le bilan des travaux effectués par les détenus au Québec. Pour le gouvernement canadien, des prisonniers de Spirit Lake ont défriché et essouché 500 acres de terre cultivable⁵⁸, sous la conduite d'un contremaître civil, M. Pascal Fortier, futur régisseur de la ferme expérimentale en préparation. Vingt

57. Archives publiques du Canada, RG-6, D-1, vol. 15, dossier n. 5330.

58. W.-D. Otter, Op. cit., p. 9. Voir aussi Françoise Fortier, Monographie succincte de la Ferme expérimentale fédérale de l'Abitibi, 1916-1936, s.l.n.d., p. 2. Les chiffres avancés par Mlle Fortier sont beaucoup plus modestes que les statistiques officielles du général Otter. "Le Régisseur", dit-elle, "avec l'aide de quelques détenus, défricha le voisinage de 'l'Abitation' et cela jusqu'à concurrence de cinquante arpents [sic]".

chevaux étaient à leur service⁵⁹. D'autres détenus ont érigé plusieurs constructions, sous les ordres de M. Paul Saint-Denis, autre contremaître civil: d'abord les baraques pour les troupes et pour les prisonniers eux-mêmes, ainsi que les entrepôts et la clôture; une vaste grange pour la future ferme; des camps de bois rond, à proximité de la gare, pour les familles des détenus; d'autres camps de bois rond, au bord du lac, pour les familles des officiers. Plus de 400 d'entre eux, affirme-t-on, ont participé à ces constructions⁶⁰. Pendant ce temps, d'autres confectionnaient des routes pour relier le domaine aux chemins publics; d'autres posaient des drains et des conduites d'eau⁶¹.

Les hivers se passaient surtout à couper le bois de chauffage. Des photographies, conservées jusqu'à ce jour, nous montrent encore les longues caravanes de détenus, redescendant des côteaux boisés de Spirit Lake, avec leurs pleines charges de bois de quatre pieds ou de deux pieds, selon le cas. La dureté du climat en exigeait une quantité énorme à brûler⁶².

59. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

60. ibid.

61. W.-D. Otter, Op. cit., p. 9.

62. Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

Concernant le troisième mode d'emploi, la seule corporation avec laquelle on avait pu s'entendre était celle des Chemins de fer nationaux. Privés d'une forte portion de leur personnel, à cause du service militaire, les responsables des chemins de fer étaient menacés de devoir fermer un grand nombre de leurs lignes, faute de pouvoir les entretenir. Ceci fut notamment évité sur la ligne Cochrane-La Tuque, grâce au travail de quarante prisonniers de Spirit Lake. Escortés par quinze soldats, le lieutenant Gilmour en tête, ils passèrent l'hiver de 1916-17 sur la voie ferrée, enlevant la neige, pelletant le charbon, veillant à l'entretien des wagons et des locomotives. Ils fournissaient dix heures de labeur-quotidien. En retour, on leur donnait \$1.50 par jour, en plus de leur nourriture. Ils dormaient dans des wagons chauffés. Leurs escortes étaient logées et nourries elles aussi, ce qui était une économie pour le ministère de la Milice. Le général Otter affirme qu'ils donnèrent partout satisfaction⁶³. On peut même dire qu'ils contribuèrent en quelque sorte à la victoire. Ce furent eux, en effet, qui exécutèrent la dure tâche de remplacer un à un, sur cette ligne, les rails de cinq pouces par d'autres larges de trois

63. W.-D. Otter, Op. cit., p. 10.

pouces, puis de recharger les premiers, afin que le gouvernement pût les expédier en France, où l'on en avait un urgent besoin pour gagner la guerre. Le 17 janvier 1917, on les trouve à O'Brien. On les retrouve à Doucet, le 10 février suivant, puis à Parent, le 28 du même mois⁶⁴. Un peu plus tard, on les enverra faire le même travail sur une autre ligne, à Saint-Malo d'Auckland, dans le comté de Compton⁶⁵.

L'occupation des prisonniers devait être favorisée même durant leurs temps libres. Aux heures réglementaires ils avaient la liberté de mouvement à l'intérieur de l'enceinte-clôturée. Mais on jugea bon, à Beauport et à Spirit Lake, d'aménager pour eux une cour de récréation et de leur fournir quelques articles de sport en rapport avec les saisons. Le tennis était le jeu le plus en vogue, dit-on⁶⁶. Pour les soldats de Spirit Lake, un gymnase avait été installé dans la future grange. On y avait ajouté une cantine, une estrade pour le théâtre, et même un piano⁶⁷. Peut-être les prisonniers eurent-ils accès

64. Archives publiques du Canada, RG-6, D-1, vol. 7, dossier n. 3466.

65. W.-D. Otter, Op. cit., p. 10.

66. Ibid., p. 10.

67. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

eux-mêmes à ce gymnase, au moins en hiver. On organisait aussi pour eux de longues promenades, sous escorte, sur des routes peu passantes⁶⁸.

Les loisirs de l'esprit étaient plus difficiles à satisfaire, les lectures des prisonniers devant être strictement censurées. Néanmoins quelques journaux ou magazines canadiens et américains purent pénétrer dans les camps. Les détenus pouvaient recevoir toute correspondance et tout colis qui leur était adressés. Ils pouvaient eux-mêmes expédier des colis et avaient l'autorisation d'écrire deux lettres par semaine. Ils ne payaient aucun tarif postal, selon la convention de La Haye. En revanche, la censure était rigoureuse. Opération difficile, puisque la plupart des lettres étaient rédigées en langue étrangère, ou en dialecte propre à faire suer les interprètes, quand elles n'étaient pas chiffrées ou camouflées. Les colis de nourriture ou de vêtements contenaient souvent des messages, des outils, de l'argent ou autres articles défendus, habilement dissimulés, et que les gardiens devaient examiner avec mille soupçons⁶⁹.

A cause du grand nombre des détenus, il se faisait une large consommation de tabac et autres douceurs. Aussi

68. W.-D. Otter, Op. cit., p. 10.

69. Ibid., p. 11.

vit-on chaque camp se doter d'une cantine, à l'usage exclusif des prisonniers, où les denrées les plus en demande étaient offertes à bon marché. La plupart des prisonniers avaient soit un crédit, provenant de leur avoir initial, soit de l'argent de poche, fruit de leur travail au camp. Les petits profits de la cantine servirent souvent à donner des rations de tabac à ceux qui n'avaient aucun argent et ne pouvaient en gagner⁷⁰.

La permission de fumer n'était donnée qu'à certaines heures déterminées⁷¹. Inutile de dire que bière, vin ou alcool sous toutes ses formes furent en tout temps strictement interdits dans tous les camps. Les quelques essais de fabrication domestique ne purent échapper à la saisie des gardiens⁷².

Le général Otter allait lui-même inspecter les camps trois ou quatre fois l'an, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon ordre. Les pays ennemis pouvaient aussi demander qu'une visite semblable fût faite en leur nom, par un consul allié du Canada. Au Québec, seul le camp de Spirit Lake reçut une semblable visite

70. Ibid., p. 11.

71. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

72. W.-D. Otter, Op. cit., p. 11.

diplomatique. Le consul des Etats-Unis, G. Willrich, se présenta au camp le 16 novembre 1916. Il représentait l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Turquie et la Bulgarie⁷³. Le nombre des prisonniers venait brusquement de monter de 106 à 275, et sans doute craignait-on la parcimonie dans la distribution des biens de consommation. En fait les autorités militaires préparaient la fermeture prochaine de ce camp et le transfert des détenus à Kapuskasing, en Ontario, pour leur mieux-être.

La discipline générale des camps n'avait rien de tortionnaire. La convention de La Haye défendait de traiter les prisonniers comme des criminels ou des condamnés. Elle les soumettait tout simplement aux lois et règlements de l'armée du pays. En cas de crime ou de mauvaise conduite, ils étaient jugés comme les militaires. On ne pouvait tirer sur eux que s'ils tentaient de s'évader.

Bien sûr, la privation de la liberté était en elle-même une torture morale. Mais les autorités militaires s'efforçaient de l'adoucir par une attitude humaine dans le traitement des prisonniers. De sorte qu'en dehors de très rares cas de mesures spéciales qu'on dut adopter à l'égard de certains caractères insubordonnés ou vicieux,

73. Ibid., p. 15.

la conduite générale des détenus montra qu'ils se résignaient sagement à leur sort, en attendant des jours meilleurs.

Les délits les plus courants, parmi ceux enregistrés à Spirit Lake, s'établissaient comme suit: refuser de faire un travail obligatoire; s'adonner à la paresse; fumer aux heures prohibées; flâner dans les latrines, etc. En retour, les punitions pouvaient être: six jours de corvée; huit heures de travail pénible; quatre heures de travail quotidien pendant une semaine; neuf jours de prison, etc.⁷⁴

Une infime minorité de détenus ne purent se résoudre à endurer la monotonie de la détention, l'obligation du travail manuel, la routine du règlement, l'appel nominal quotidien dans la cour centrale et le couvre-feu à neuf heures. Une quarantaine environ tentèrent la désertion⁷⁵, malgré une surveillance étroite. Les évasions eurent lieu surtout à Spirit Lake, où leur succès fut très relatif. L'Abitibi, pays neuf et désert, séparé des centres habités par 300 milles de forêts, n'offrait rien

74. Archives publiques du Canada, RG-6, D-1, vol. 15, dossier n. 5330; aussi vol. 6, dossier n. 3360.

75. Paul St-Denis à Magloire Valiquette, 8 juillet 1949, Archives de l'École d'Agriculture, La Ferme, Qué.

d'hospitalier aux déserteurs. La faible densité de la population empêchait de se noyer dans les foules, et l'on était vite repéré, puis repris. Quelques-uns se virent acculés à la grande misère et choisirent de revenir d'eux-mêmes au camp⁷⁶, d'autant plus que la convention de La Haye interdisait de punir les évadés repris.

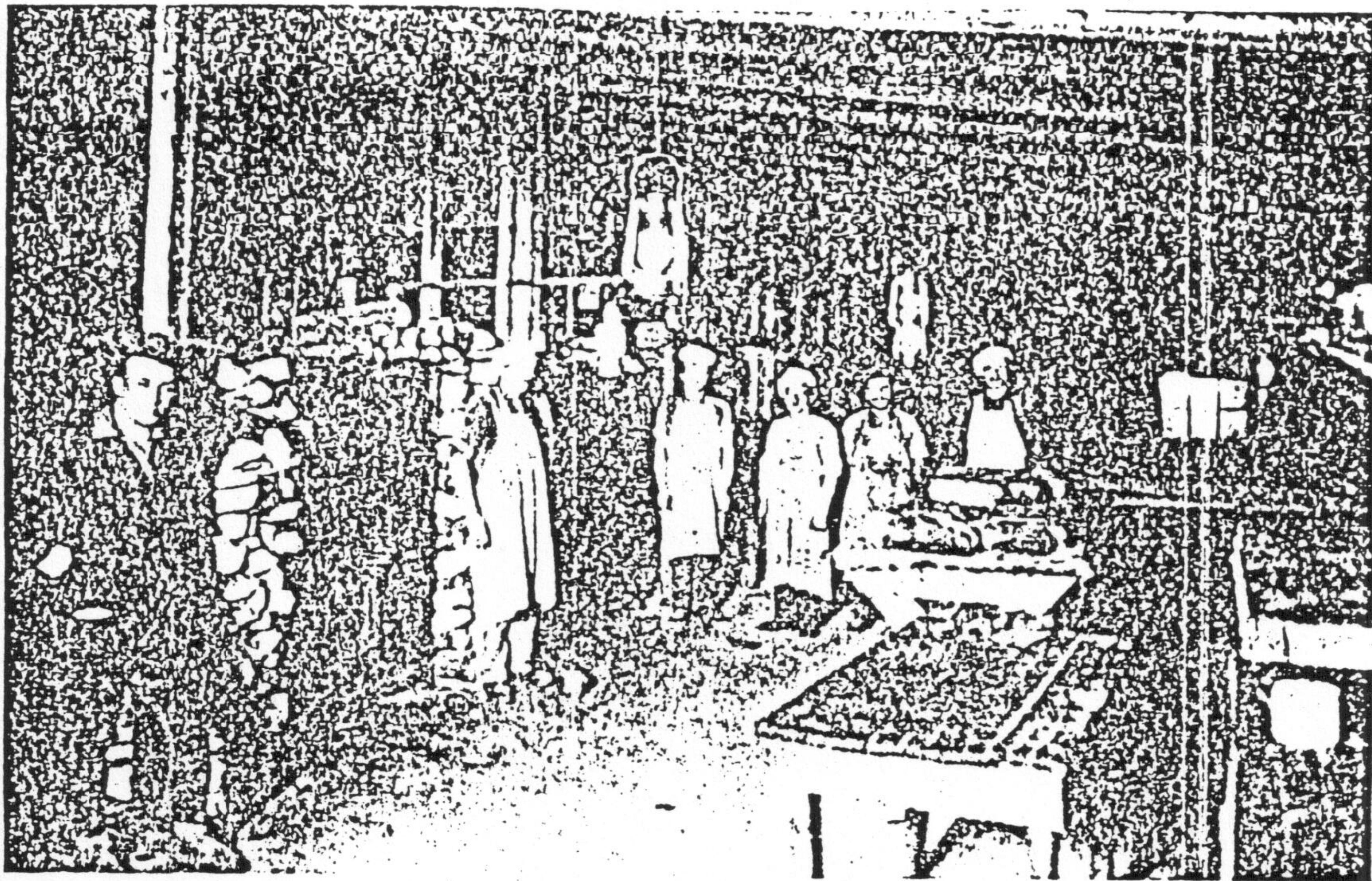
Deux de ces fuyards connurent une fin tragique. Un Autrichien du nom de John Bauzek⁷⁷, fut tué d'une balle, en tentant de s'échapper du camp de Montréal, le 1^{er} mai 1915. Un mois plus tard, le galicien Iwan Gregorasz-cruk⁷⁸ réussit à tromper la vigilance des gardiens de Spirit Lake et put s'éloigner sur la voie ferrée jusqu'à une cinquantaine de milles vers l'ouest. Il approchait du village de La Sarre, lorsqu'un colon du nom de Germain, voyant venir vers lui cet homme gesticulant et au langage étranger, saisit sa carabine et l'abattit de deux balles (7 juin 1915). Ce geste méritera au colon trop zélé une peine de prison⁷⁹.

76. Magloire Valiquette, Notes historiques sur les débuts de La Ferme, s.l.n.d., p. 2.

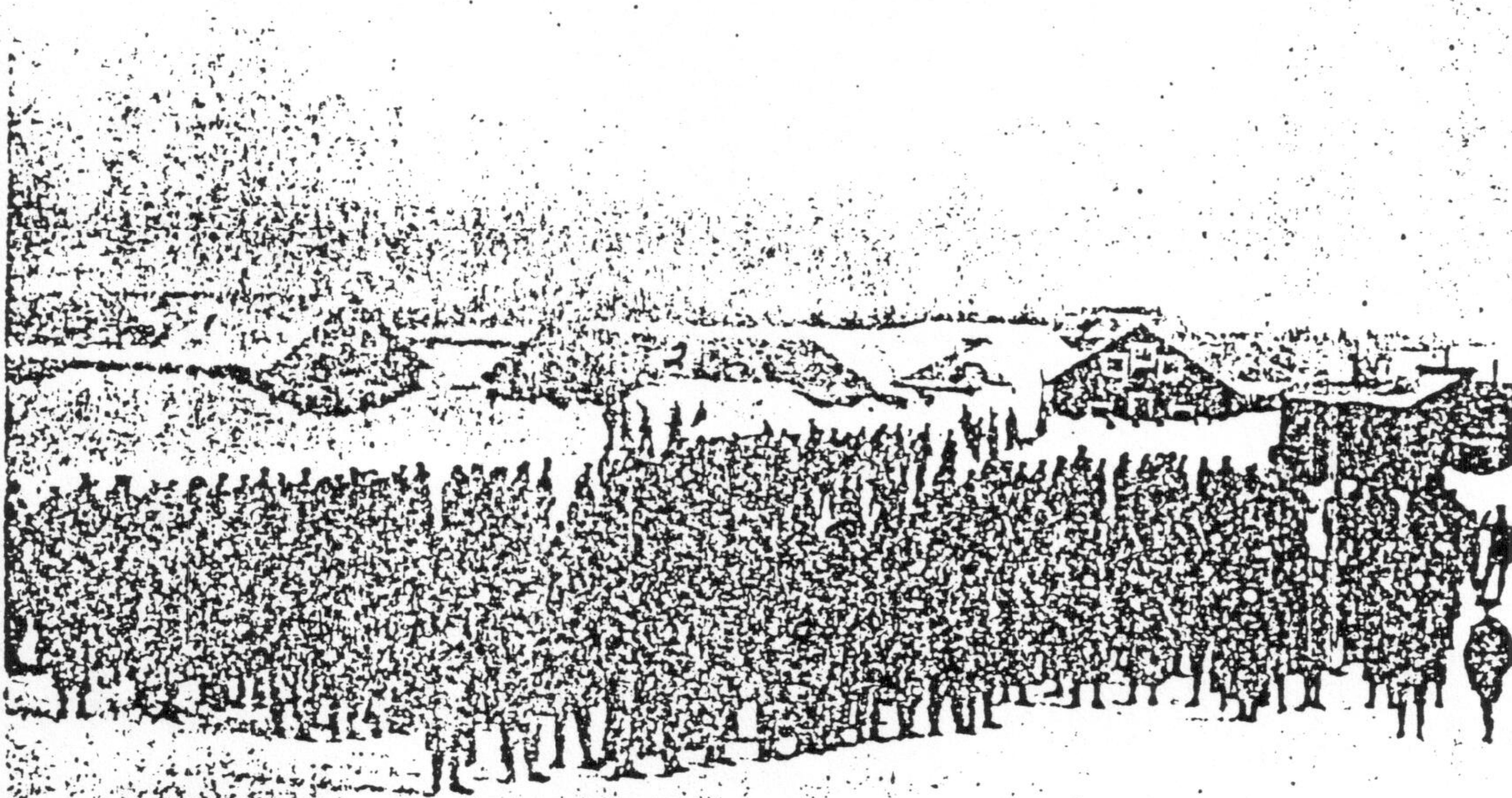
77. W.-D. Otter, Op. cit., p. 12.

78. Ibid., p. 12.

79. Léopold LeBoeuf à Jean Laflamme, 30 septembre 1966, Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Abitibi, La Sarre, Qué. Voir aussi Magloire Valiquette, Op. cit., p. 2.

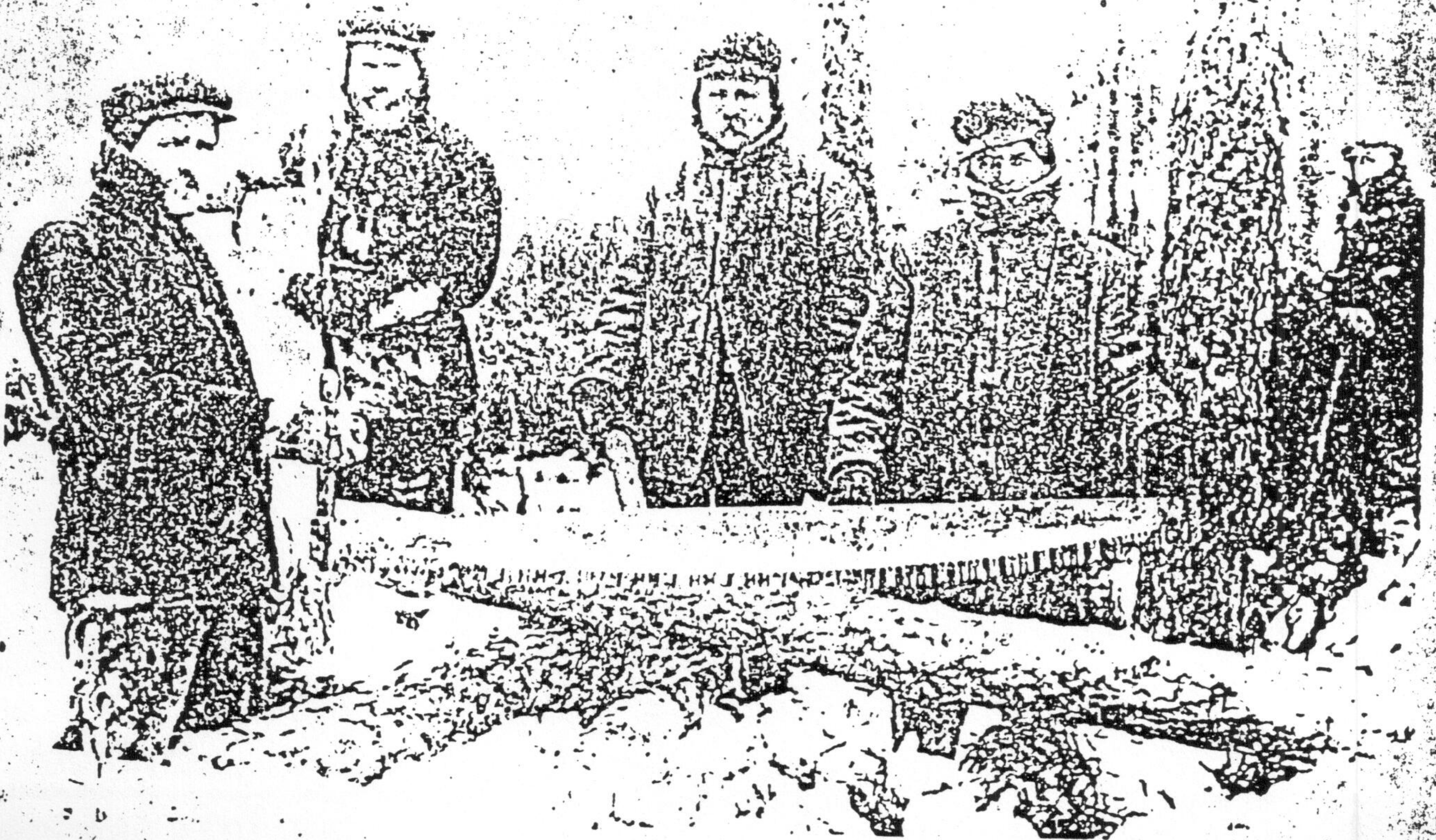
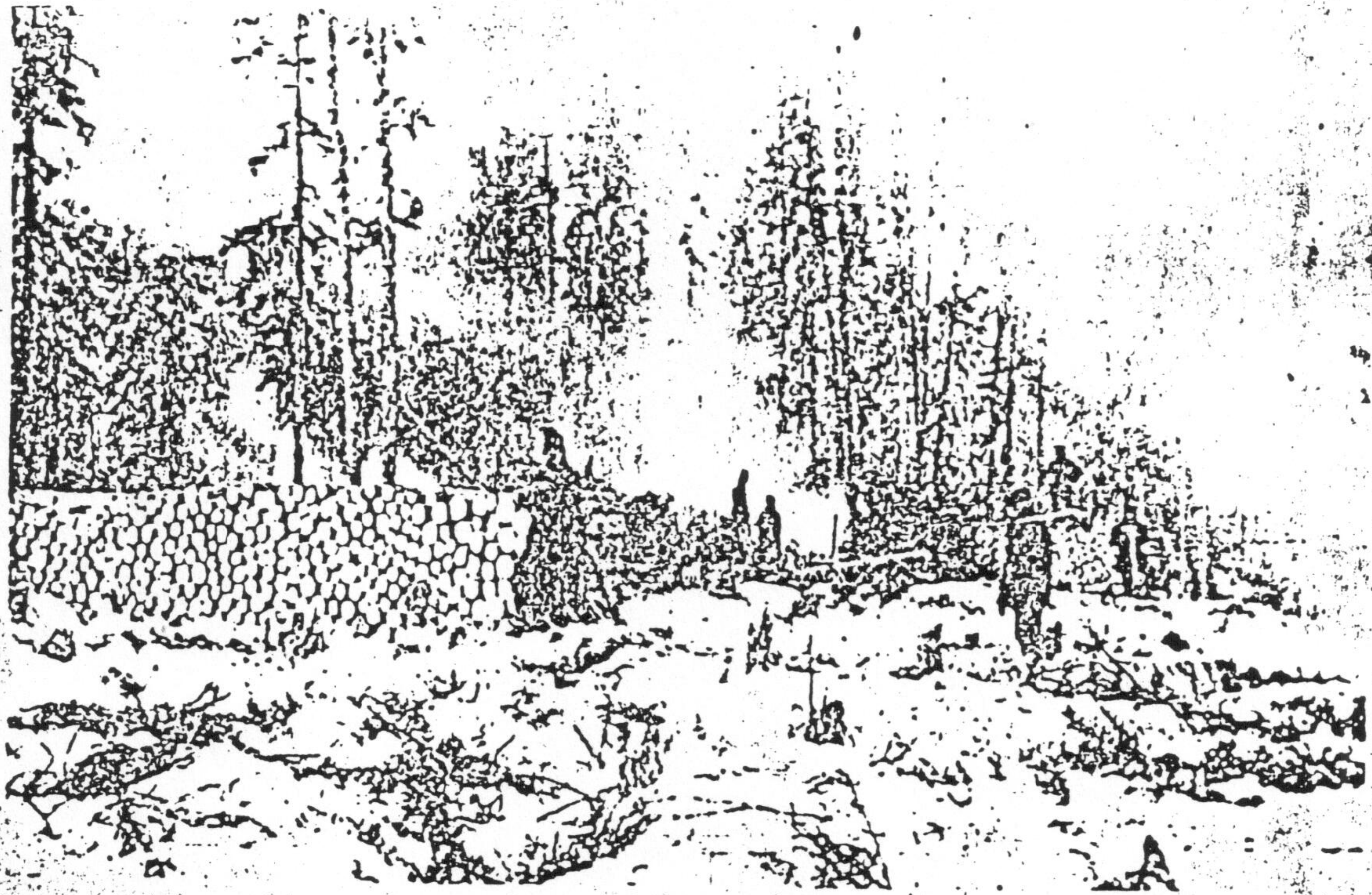


Spirit Lake: intérieur de la boulangerie.



Spirit Lake: l'appel quotidien des prisonniers.

1. Un camp de prisonniers.
- 2 et 3. Camps des soldats.
4. Prison.
5. "Guard Room".



Spirit Lake: prisonniers au travail (coupe de bois de 4 pieds).

CHAPITRE IV

LIQUIDATION DES CAMPS

Un changement important s'opéra, au printemps de 1916, dans la politique canadienne à l'égard des prisonniers de guerre. Au début des hostilités, le Canada avait envoyé 32,000 hommes sur le champ de bataille. Par la suite, devant les demandes de renforts, il n'avait cessé de fournir des contingents supplémentaires aux alliés. De sorte qu'en mai 1916, le total dépassait les 400,000 Canadiens en dehors de leur patrie. Inutile de dire que la main d'oeuvre en souffrit beaucoup au pays. Les compagnies de chemins de fer, les mines, les aciéries et autres industries assiégeaient le gouvernement de pressantes demandes en capital humain. Ottawa trouva moyen de les satisfaire partiellement en leur fournissant, comme travailleurs, les prisonniers de guerre.

Près de mille Austro-Hongrois, détenus au Québec, furent ainsi libérés "sur parole", c'est-à-dire après avoir signé une déclaration promettant loyauté et obéissance aux lois canadiennes, et s'engageant à se rapporter périodiquement aux autorités policières les plus proches. Les Allemands, pour leur part, furent jugés trop dangereux et ne purent participer à ce privilège. Ils demeurèrent

prisonniers, avec quelques autres dont la conduite n'avait pas donné satisfaction⁸⁰:

Les conditions à remplir par toute compagnie désireuse de puiser à cette source de main d'oeuvre étaient: 1^o de ne pouvoir se trouver d'autres travailleurs; 2^o d'offrir aux ex-détenus un emploi permanent; 3^o de leur verser un salaire aux taux courants du pays; 4^o enfin de défrayer elle-même le coût de leur transport⁸¹.

Plusieurs corporations s'empressèrent d'en embaucher. La Canadian Northern Railway, de Toronto, en fit venir 50 de Spirit Lake, en mai 1916. La Minto Coal Co., de Minto, N.-B., en reçut 32 du même endroit, le mois suivant, pendant que la Welland Ship Canal en obtenait 219. En juillet, les autorités du même camp en envoyaient 172 à la Canadian Pacific Railway, 43 à l'Asbestos Corporation of Canada et 100 au Transcontinental National Railway⁸².

On ne put satisfaire toutes les demandes. On avait promis au surintendant Way, de Cochrane, Ont., vingt familles de prisonniers de Spirit Lake: il acceptait de les loger et de leur fournir du travail sur les chemins de

80. W.-D. Otter, Internment Operations 1914-1920, Ottawa, 1921, p. 13.

81. Archives publiques du Canada, RG-6, D-1, vol. 3, dossier n. 3194.

82. Ibid., vol. 3, dossiers n. 3194 et 3209; vol. 5, dossier n. 3326; vol. 6, dossiers n. 3328 et 3360; vol. 7, dossier n. 3466.

fer nationaux, à l'ouest de Hearst. En même temps, on promettait les familles restantes à la Dominion Iron & Steel Co. Mais aucune de ces deux promesses ne fut remplie, le directeur général des fermes expérimentales fédérales, M. Grisdale, étant intervenu pour demander de ne plus réduire le nombre des détenus à ce camp⁸³.

En effet, ceux-ci étaient tombés de 1,016 à 99, dans l'espace de deux mois. L'automne en ramènera bien quelque deux cents, mais jamais Spirit Lake ne reverra sa masse compacte des débuts. Dès novembre 1916, les autorités songent à fermer ce camp et à transférer ses pensionnaires à Kapuskasing.

Beauport, lui, n'avait pas résisté à la première vague de libérations et avait fermé ses portes le 22 juin, expédiant le reste de ses détenus au camp de Fort Henry, à Kingston, Ont. Quant à Spirit Lake, il tint bon jusqu'au 28 janvier 1917. La liste des militaires qui présidèrent à sa fermeture, ce jour-là, se lit comme suit: lieutenant G. W. Meldrum, sergent Edwards, caporal Robin et soldat Rabin⁸⁴. On envoya la batterie de cuisine au

83. Ibid., vol. 6, dossier n. 3328; vol. 8, dossier n. 3466-A.

84. Archives publiques du Canada, RG-24, MD-4, dossier n. 30-1-6-A.

camp de Vernon, C.-B. L'hôpital, son personnel et ses patients étaient déménagés à Kapuskasing depuis le 21 janvier. Toute la ferme et l'équipement agricole furent laissés à la disposition du ministère fédéral de l'Agriculture. Pour ce qui est des provisions, on vendit sur place les denrées périssables au prix coûtant, et les autres, au prix du marché⁸⁵.

Après janvier 1917, il ne restait plus, dans le Québec, qu'un seul camp de détention: celui de Montréal. Ce camp d'accueil demeurera en fonction jusqu'à la fin de la guerre, sous le commandement du capitaine Gurd. Le nombre de ses prisonniers dépassera rarement la vingtaine, et tombera souvent à zéro. La plupart de ces détenus étaient gardés à Montréal parce qu'ils souffraient de maladies vénériennes et devaient être traités dans les hôpitaux de la métropole⁸⁶.

Une fois la guerre terminée, le gouvernement canadien attendit le règlement du traité de paix, avant de fermer ses derniers camps de détention. Il restait, dans tout le pays, quelque 2,000 prisonniers, surtout allemands, qu'on n'avait pu libérer sur parole et qu'on finira

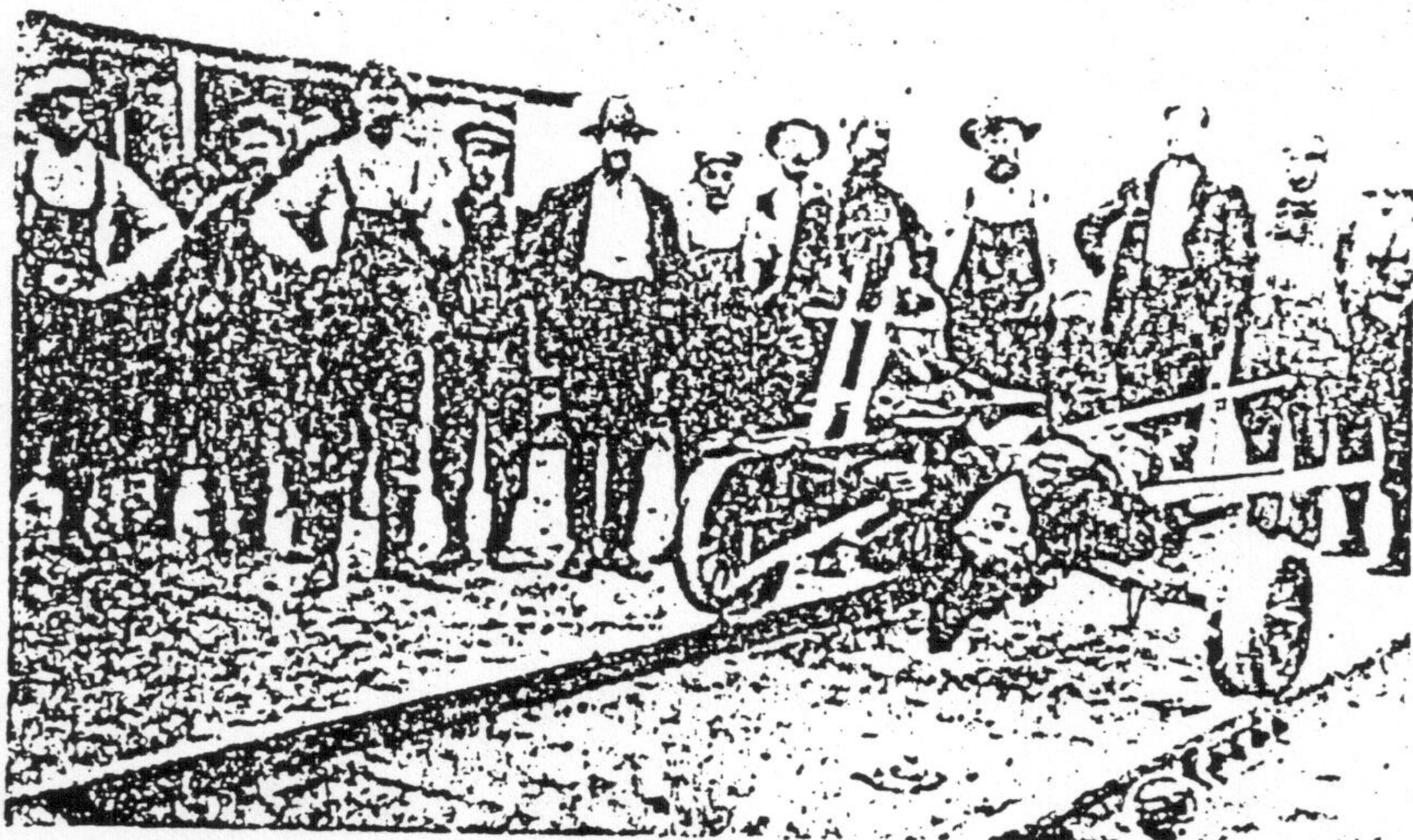
85. Archives publiques du Canada, RG-6, D-1, vol. 7, dossier n. 3466.

86. Ibid., vol. 16, dossier n. 5424.

par retourner à leurs pays d'origine, entre 1919 et 1920. En attendant, on réduisit le nombre des camps à trois, dont aucun ne se trouva au Québec. La date de fermeture de celui de Montréal remonte au 30 novembre 1918.



Spirit Lake: transport du bois de chauffage.



Spirit Lake: assassinat de l'évadé Iwan Gregoras-zcruk, le 7 juin 1915, près de La Sarre, Qué.; on s'apprête à ramener le corps au camp, où il sera inhumé. De gauche à droite: MM. Joseph Cyr, Donat Ayotte (enfant), Louis Ayotte, Gustave Roberge, Donat Trudel, Eugène Milhomme, Alfred Brousseau, Joseph Cossette, Martin Lafrance et Wellie Trudel (encadré de deux sectionnaires du chemin de fer).



Spirit Lake: cimetière des prisonniers.

CONCLUSION

Il serait intéressant de connaître les jugements de la population du temps, au sujet de ces camps de détention. Nous n'avons cependant rien trouvé dans les journaux de l'époque, ce qui est facilement explicable, surtout pour Spirit Lake, puisque l'Abitibi ne comptera pas de journal local avant 1920. Les camps de Valcartier, Beauport et Montréal, noyés dans les grands centres, passèrent inaperçus. Celui de Spirit Lake ne pouvait manquer d'attirer l'attention, mais la maigre population des environs, surtout les marchands, songeaient beaucoup moins à dissenter sur le sujet de l'internement qu'à profiter du pouvoir d'achat que ce camp représentait. On estime que, de 1915 à 1917, plus de \$200,000 en nourriture et plus de \$50,000 en vêtements furent dépensés dans les magasins d'Amos⁸⁷. L'emprisonnement perdait ainsi beaucoup de sa laideur.

Nous avons néanmoins découvert cet extrait d'un roman publié à Amos en 1938⁸⁸ :

«... par une brèche inattendue on aperçoit un autre lac, le lac Beauchamp, autrefois appelé Spirit Lake,

87. W.-D. Otter, Internment Operations 1914-1920, Ottawa, 1921, p. 16. Le général ne donne que les calculs globaux, ainsi que les moyennes.

88. J.-Ulric Dumont, Le Pays du Domaine, Amos, 1938, pp. 37-41.

bordé à l'ouest par des conifères qui cachent en sous-bois des chalets dont on voit à peine émerger la pointe des toits aux couleurs vives... Plus loin vers le nord, ... un groupe de maisons blanches sert de perspective aérienne à ce tableau plus riant aujourd'hui qu'autrefois. C'est la station expérimentale La Ferme. Au temps de la guerre d'Europe, c'était le camp de concentration de Spirit Lake.

«La route est maintenant étroite, resserrée entre les arbres... C'est le bois d'un certain Capitaine bien connu ici par le souvenir qui s'y rattache. Ce bois, tout près du camp de Spirit Lake, comme on l'appelait autrefois, où était concentré un contingent considérable de prisonniers de guerre de toutes conditions et des deux sexes, a été souvent le témoin de la fugue des prisonniers aussi bien que de la désinvolture de la soldatesque qui montait la garde. Ce fourré impénétrable retient enfouis dans ses ombres des secrets sinistres, des rumeurs étouffées de scènes tragiques. Des plaintes de femmes, des soupirs de fiancés mêlés aux vociférations des hommes, après avoir plané sur le lac des Esprits, ont dû être emportés par l'écho dans la profondeur des bois.

«Impossible de se défendre de la mélancolie, dans ces lieux qui remémorent l'époque de la dernière guerre...

«Nous sommes près d'un terrain vague, à droite de la route... Au centre de cette éclaircie... s'écrasent les ruines d'une mesure... Je regardais les décombres d'où montait... le souvenir encore vivace d'une scène tragique. La vue de ces débris me rappelait l'horreur d'une déchéance morale! C'est là que se consumma l'aventure dramatique du capitaine Wotton, événement de notoriété publique ici et qui valut à ce bois mystérieux le nom qu'il porte aujourd'hui. L'histoire est d'intérêt piquant, mais pas encore suffisamment dégagée de son réalisme pour être racontée. L'imagination lui garde encore trop de crudité. Les contrées nouvelles ont d'étranges façons d'associer à leurs débuts des scènes fantastiques qui plus tard seulement entrèrent dans le domaine de la légende.»

Voilà, à notre connaissance, le seul jugement écrit qui existe sur le camp de Spirit Lake. Jugement

tardif, si l'on veut, puisqu'il est postérieur de plus de vingt ans à la fermeture du camp en question. Tel qu'il est, cependant, il permet de soulever un voile sur l'aspect troublant qu'a pu faire naître, dans l'imagination des paisibles pionniers de l'Abitibi, la présence, pendant deux ans, d'un fort contingent d'étrangers, parqués dans une enceinte, et surveillés à la pointe des fusils.